

de métalloïdes et de produits chimiques. Les substances végétales et les produits animaux constituent toujours la majeure partie de nos exportations au Royaume-Uni, mais il y a eu une réelle et forte augmentation proportionnelle de nos exportations de produits de bois et de papier et de métaux non ferreux.

Les denrées qui constituent le commerce d'importation et d'exportation du Canada avec le Royaume-Uni ces dernières années sont montrées en résumé aux tableaux 10 et 11 et en détail aux tableaux 12 et 13 de ce chapitre.

Tarif préférentiel et commerce impérial.—Le Canada a été le premier des Dominions britanniques à accorder une préférence aux marchandises produites et manufacturées dans le Royaume-Uni et à accorder la réciprocité tarifaire aux Dominions et possessions britanniques. Cette préférence a été étendue de temps à autre à d'autres parties de l'Empire Britannique jusqu'à ce qu'elle soit devenue maintenant applicable à presque tous les Dominions et autres possessions britanniques. Dans le cas de Terre-Neuve, le Canada accorde, outre la préférence, l'admission en franchise du poisson et des produits poissonniers. Les Antilles britanniques reçoivent des concessions spéciales en vertu de l'entente de 1925 mentionnée à la page 497.

Le tarif préférentiel britannique de 1897 a eu pour effet de stimuler le commerce du Canada avec l'Empire. Lorsque la préférence britannique devint effective en 1897, les importations totales du Canada en provenance du Royaume-Uni se montaient à seulement \$29,401,000, comparativement à \$44,741,000 en 1887 et à \$67,997,000 en 1873, de sorte que de 1873 à 1897 les importations du Royaume-Uni ont diminué de \$38,596,000 ou 56.7 p.c. Après l'adoption du tarif préférentiel britannique la tendance à la diminution de la valeur des importations provenant du Royaume-Uni a été renversée, bien que nos importations globales provenant du Royaume-Uni eussent continué de diminuer. Les importations des autres pays de l'Empire, qui ne comptaient pas avant 1900, se sont accrues en valeur réelle et proportionnellement aux importations globales.

Taux moyens des droits en vertu de la préférence britannique.—Le tableau 17, page 588, montre pour la dernière année fiscale les importations canadiennes en provenance des pays de l'Empire Britannique entrant au Canada soit au taux de douane le plus bas ou en franchise sous le tarif préférentiel, tandis que le tableau 8, p. 545 montre les taux moyens *ad valorem* de douane sur les importations provenant du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de tous les pays chaque année depuis la Confédération. La moyenne apparemment plus élevée du taux appliqué aux importations du Royaume-Uni que sur celles des Etats-Unis malgré le tarif préférentiel accordé aux marchandises britanniques depuis 1897 est due largement aux facteurs suivants: (1) les importations de boissons alcooliques, soumises à des droits très élevés, proviennent en plus grande partie du Royaume-Uni, tandis que celles venant des Etats-Unis sont négligeables; (2) les importations de matières premières pour plus ample transformation au Canada, qui entrent en franchise, forment une partie importante des importations en provenance des Etats-Unis; et (3) les importations imposables en provenance du Royaume-Uni sont en très grande partie des marchandises hautement ouvrées, qui sont sujettes à des taux relativement plus élevés que les marchandises semi-ouvrées pour plus ample transformation au Canada, et qui forment un autre élément très important de nos importations des Etats-Unis. Pour bien faire la comparaison entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis des taux moyens de douane perçus sur les importations ordinaires imposables, il faudrait éliminer les importations de boissons alcooliques et de tabacs ouvrés, tandis que les importations en franchise sous la préférence britannique mais imposables quand